

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 février 2023

---

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DES PROCÉDURES LIÉES À LA CONSTRUCTION DE NOUVELLES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES ET AU FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS EXISTANTES - (N° 762)

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° CE416

présenté par

Mme Battistel, M. Leseul, M. Delautrette, Mme Pic, Mme Jourdan, M. Potier et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

-----

**ARTICLE 9 BIS**

I. – À la première phrase de l'alinéa 4, après le mot :

« considération »,

insérer les mots :

« et sur la disponibilité de la ressource en eau ».

II. – En conséquence, procéder à la même insertion à la première phrase de l'alinéa 7.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement des députés Socialistes et apparentés vise préciser que la démonstration de sûreté nucléaire doit pleinement tenir compte de la disponibilité de la ressource en eau. En effet, la disponibilité de cette ressource est essentielle au refroidissement des installations nucléaires et du combustible et l'appréciation de l'évolution de cette ressource, tant au regard de la réduction progressive des précipitations sur notre pays que des conflits croissants d'usage, est donc un enjeu central.

D'ores et déjà l'été 2022 a été marqué par des réductions de puissance des réacteurs électronucléaires du fait du niveau de certains cours d'eau. Cette situation est susceptible de devenir plus régulière, durable et étendue dans les décennies à venir. Cette dimension doit donc être un élément central de la démonstration de sûreté nucléaire.